

220C0133  
FR0000073843-FS0033

10 janvier 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ITS GROUP**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 janvier 2020, la société par actions simplifiée ITS Participations<sup>1</sup> (42 rue Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 janvier 2020, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société ITS GROUP et détenir 7 292 544 actions ITS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 92,61% du capital et 92,27% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, réparties ainsi :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
ITS Participations (détection effective)	6 679 918	84,83	6 679 918	84,52
ITS Participations (détection par assimilation <sup>3</sup> )	181 010	2,30	181 010	2,29
ITS Participations (détection par assimilation <sup>4</sup> )	431 616	5,48	431 616	5,46
<b>Total</b>	<b>7 292 544</b>	<b>92,61</b>	<b>7 292 544</b>	<b>92,27</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions d'actions ITS GROUP dans le cadre de l'offre publique initiée par le déclarant<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée à hauteur de 48,48% par le groupe familial Bénard, à hauteur de 29,28% par BNP Paribas Développement et à hauteur de 22,24% par M. Robert Spiegel. Par ailleurs, M. Jean-Michel Bénard est titulaire d'une action de préférence ITS Participations lui conférant un nombre de droits de vote « n » tel qu'à toute assemblée générale d'ITS Participations, son titulaire et ses affiliés disposent, avec l'ensemble des actions d'ITS Participations qu'ils détiennent conjointement par ailleurs, un nombre de droits de vote représentant 50,01% des droits de vote totaux détenus par les associés d'ITS Participations présents ou représentés à l'assemblée générale considérée. Les associés d'ITS Participations agissent de concert vis-à-vis d'ITS Participations.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 874 555 actions représentant 7 903 446 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> 181 010 actions ITS GROUP en période de conservation et objets de promesses croisées conclues le 2 décembre 2019. Détenion par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>º</sup> du code de commerce.

<sup>4</sup> 431 616 actions ITS GROUP détenues en propre par la société. Détenion par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2<sup>º</sup> du code de commerce.

<sup>5</sup> Cf. notamment D&I 219C2792 en date du 17 décembre 2019 et D&I 219C2817 du 18 décembre 2019.